



RÉGION ACADÉMIQUE  
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



# Rendez-vous de carrière et accompagnement

**Dans le cadre du protocole Parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR), certains d'entre vous sont éligibles en 2019-2020 à un rendez-vous de carrière, un moment formalisé de co-évaluation de la valeur professionnelle. Un rendez-vous se compose d'une inspection en situation professionnelle**

suivie d'un entretien avec l'inspecteur puis, dans un délai n'excédant pas six semaines, d'un entretien avec le chef d'établissement.

Un calendrier de l'ensemble des dates composant le rendez-vous de carrière est communiqué par courrier électronique sur l'adresse académique et sur la messagerie I-prof au moins 15 jours à l'avance. Le cas échéant, il vous revient de le valider dans les meilleurs délais en utilisant le lien indiqué à cet effet dans le courriel.

**Nous envisageons ces rendez-vous comme des temps d'échanges sur vos pratiques et comme le moyen de porter un regard réflexif sur votre carrière, sur les compétences acquises, sur le développement de la professionnalité et sur vos perspectives de carrière et de formation.**

Vous restez libre de mettre à notre disposition tout support qui permettra de valoriser votre travail (documents pédagogiques, cahiers d'élèves des différentes classes, progressions, évaluations et outils d'évaluation, projets, CV, lettre de mission...).

Pour préparer les entretiens, vous pouvez également remplir le *Document de référence de l'entretien* et nous le transmettre à votre convenance. Ce document est disponible en ligne sur le site du ministère, ainsi que le *Guide du rendez-vous de carrière* (<http://www.education.gouv.fr/cid118572/rendez-vous-carriere-mode-emploi.html>).

**En dehors des rendez-vous de carrière, des visites-conseils comme des réunions d'équipe sont possibles.** Ce sont des moments importants d'accompagnement dans la mise en œuvre des enseignements. Les enseignants veilleront à fournir les pièces demandées par l'IA-IPR avant sa venue par l'intermédiaire du chef d'établissement.

Nos critères d'évaluation restent ceux inscrits [dans le Référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation](#) (BOEN n°30 du 25 juillet 2013) qui permet à chaque enseignant de cerner les attentes du métier et, si nécessaire, de s'engager dans une démarche individuelle et/ou collective de formation.

Dans ce cadre, au cours de nos visites et inspections, nous portons une attention particulière :

- au traitement de l'ensemble des repères annuels de programmation et du respect de la parité entre l'histoire et la géographie ;
- au traitement de l'ensemble du programme d'EMC

- à une lecture globale des programmes qui doit guider la construction des situations d'enseignement et d'apprentissage ;
- à la prise en compte de la diversité des élèves ;
- aux démarches par laquelle les connaissances sont acquises, à l'exercice du raisonnement et de l'esprit critique des élèves ;
- à l'évaluation des élèves et à l'analyse de son apport pour les apprentissages ;
- à la place du travail personnel des élèves dans les séquences d'enseignement qui contribue à l'acquisition de leur autonomie dans le travail.

**Pour vous aider dans la construction des situations d'enseignement et d'apprentissage, des ressources en ligne sont à votre disposition :**

Des ressources académiques

- le site disciplinaire : <http://hgc.ac-creteil.fr/>
- le fil twitter : @hgcreteil (actualités de la discipline)
- le site citoyenneté et droit : <http://www.citoyennete.ac-creteil.fr/>
- le site histoire des arts : <http://www.hda.ac-creteil.fr/>
- le site éducation au développement durable : <http://edd.ac-creteil.fr/>
- le site DNL : [www.scoop.it/u/ipr-creteil-histoire-geographie-en-langue-vivante](http://www.scoop.it/u/ipr-creteil-histoire-geographie-en-langue-vivante) avec des ressources commentées.

Des ressources nationales

- le portail national d'Eduscol : <http://eduscol.education.fr/>
- le portail national de l'histoire-géographie : <http://eduscol.education.fr/histoire-geographie/>

*Le groupe histoire-géographie de l'inspection pédagogique régionale*